

**Compte-rendu****CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

du 2 MARS 2020 à 18 h 30
à NOYERS SUR SEREIN

Présents : Rémy RAPPENEAU - Jean-Marie MAURICE – Jacques PIAULT – Daniel RAVERAT – Philippe DESCHAUMES – Jean-Michel BATREAU - Nathalie BAU, absente excusée (représentée par Yves RIOTTE) - Gilles SACKEPEY, absent excusé (représenté par Patrick ROSSI) – Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN - Claudie CHAMPEAUX – Régine SONTAG, absente excusée (pouvoir à Pierre-Yves ROY) – Yves SENNEQUIER - Pierre-Yves ROY - Sylvie VAUDOUX – Denis RAPPENEAU - Alain CHAPLOT - Marie-Madeleine GAILLARD, absente excusée (pouvoir à Alain CHAPLOT) – Mauricette SEUTIN - Michel FAURE – Jean-Claude LEMAIRE – Danielle LOPES - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Danielle LOPES) – Rémy GUICHARD – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT – Guy PETIT- Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Gérard ROUGIER - Catherine VERNEAU - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Jean-Luc ROBERT – André OPPENEAU – Sylvie CHARPIGNON – Christophe ROSSIGNOL - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Pierre GOUJON - Michel CODRAN –

Absent excusé : Claude CATRIN –

Absents : Nadine LEGENDRE - Pierre-Charles CAPO – Maryse BROEKAERT - Eric ROSIER - Rémi MARSIGNY - Sandra PICART – Pierre NOIROT –

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

La secrétaire de séance, Mauricette SEUTIN, est désignée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 FEVRIER 2020

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 3 Février 2020 est approuvé, à l'unanimité.

1) COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

C'est avec émotion que Monsieur Michel FAURE, Vice-Président chargé des Finances, présente les derniers comptes administratifs de la mandature.

CA PRINCIPAL

Il présente la balance générale 2019 pour le budget principal.

Balance générale 2019

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Principal		863 139,70 €		227 984,71 €
Opérations de l'exercice	3 615 357,29 €	3 626 154,44 €	386 681,60 €	279 805,16 €
TOTAUX	3 615 357,29 €	4 489 294,14 €	386 681,60 €	507 789,87 €
Résultats de clôture		873 936,85 €		121 108,27 €

Les restes à réaliser 2019 présentent un déficit d'un montant de 179 790 €. Le solde définitif de la section d'investissement s'élève donc à – **78 681,73 €**.

Monsieur Michel FAURE explique que l'excédent de fonctionnement définitif à reporter en 2020 est de **795 255,12 €**, après avoir effectué le virement à la section d'investissement pour un montant de 78 681,73 €.

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement entre les comptes administratifs 2019 et 2018 sont les suivantes :

- Livraison d'enrobés : - 11 700 €
- Entretien des bâtiments de la Gendarmerie de L'ISLE SUR SEREIN : + 25 400 €
- Frais de personnel : -29 000 €
- Subvention d'équilibre budget enfance (rattachement produits) : - 232 000 €
- Subvention d'équilibre budget écoles (transfert bâtiments scolaires) : + 175 000 €
- Pas de subventions aux associations.
- Remboursement intérêts des emprunts : - 12 000 €
- Attributions de compensation au titre de la FPU : + 990 000 €

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

- Charges à caractère général : 8,88 %
- Charges de personnel : 25,37 %
- Autres charges de gestion courante : 22,78 %
- Atténuation de charges : 37,42 %
- Charges financières : 0,58 %
- Opération d'ordre entre sections : 4,97 %

Monsieur Xavier COURTOIS rejoint l'Assemblée.

Les principales évolutions des recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- Produits fiscaux (changement régime fiscal) : + 900 000 €
- FPIC : - 22 000 €
- Dotation d'intercommunalité : + 39 000 €
- Dotation de compensation (CPS) : + 61 000 €
- FCTVA de la section de fonctionnement : + 33 000 €
- Loyers (gendarmerie de L'ISLE SUR SEREIN) : - 14 000 €
- Cession terrain JOUX LA VILLE : + 42 000 €

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- La fiscalité : 64,67 %
- Les produits des services (transfert de personnel entre budgets) : 21,95 %
- Les dotations et subventions : 8,69 %

La section d'investissement a concerné :

- Zonages d'assainissement,
- Participation au programme de signalétique autoroutière,
- Participation au raccordement électrique de l'antenne de Soulangy,
- Fonds de concours versés aux Communes (accordés les années précédentes),
- Travaux de réfection de la toiture de MONTREAL,
- Aménagement de la véloroute,
- Acquisition de divers petits matériels dont un photocopieur,
- Opérations réalisées sous mandat pour la voirie.

Monsieur Michel FAURE présente la répartition analytique des différents services et des recettes pour 2019 à partir de graphiques.

CA ENFANCE

Balance générale 2019

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		39 982,89 €		15 886,00 €
Opérations de l'exercice	698 173,82 €	769 405,74 €	11 586,21 €	11 277,03 €
TOTAUX	698 173,82 €	809 388,63 €	11 586,21 €	27 163,03 €
Résultats de clôture		111 214,81 €		15 576,82 €

Les restes à réaliser 2019 présentent un déficit d'un montant de 70 669 €. Le solde définitif de la section d'investissement s'élève donc à - 55 092,18 €.

Le résultat de fonctionnement 2019 fait ressortir un excédent de 56 122,63 €, après avoir reçu du budget principal une subvention d'équilibre d'un montant de 178 238 € et avoir effectué un virement à la section d'investissement d'un montant de 55 092,18 €.

Monsieur Michel FAURE explique que l'excédent de fonctionnement à reporter est élevé en raison du montant de la subvention d'équilibre fixé avant d'avoir une vision précise des réalisations.

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement sont :

- Charges à caractère général (rattachement charges) : + 7 900 €
- Frais de personnel : - 10 000 €

Pour les recettes, les principales évolutions concernent :

- Prestations de services et du CEJ versés par la CAF et la MSA (rattachements produits) : + 210 000 €
- Aides versées dans le cadre du CEJ (renégociation contrat) : + 50 000 €
- Subvention d'équilibre : - 231 000 €

La section d'investissement a concerné des acquisitions de mobilier et l'aménagement de la micro-crèche à L'ISLE SUR SEREIN.

CA ECOLES

Balance générale 2019

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		134 101,96 €	59 310,51 €	
Opérations de l'exercice	480 308,36 €	761 507,03 €	120 742,83 €	66 219,77 €
TOTAUX	480 308,36 €	895 608,99 €	180 053,34 €	66 219,77 €
Résultats de clôture		415 300,63 €	113 833,57 €	

Le solde positif de la section de fonctionnement à reporter en 2020 est de **301 467,06 €**, après avoir effectué le virement à la section d'investissement d'un montant de 113 833,57 € et après avoir reçu du budget principal une subvention d'équilibre de 449 364 €.

Le montant important de l'excédent de fonctionnement à reporter s'explique par les reports des écritures comptables de transfert de certains bâtiments scolaires sur 2020.

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement concernent :

- Les charges à caractère général (prise en charge compétence « bâtiments scolaires ») : + 38 000 €
- Les frais de personnel : + 7 000 €,
- Les intérêts des emprunts : + 39 000 €.

Pour les recettes, la principale évolution concerne la subvention d'équilibre (+ 175 500 € en raison de la prise de la compétence « bâtiments scolaires »).

La section d'investissement a concerné :

- Le remboursement du capital des emprunts,
- Des acquisitions de matériel et de mobilier.

CA GESTION DES DECHETS

Balance générale 2019

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		52 126,03 €	10 344,33 €	
Opérations de l'exercice	793 003,70 €	896 111,29 €	21 542,55 €	23 199,40 €
TOTAUX	793 003,70 €	948 237,32 €	31 886,88 €	23 199,40 €
Résultats de clôture		155 233,62 €	8 687,48 €	

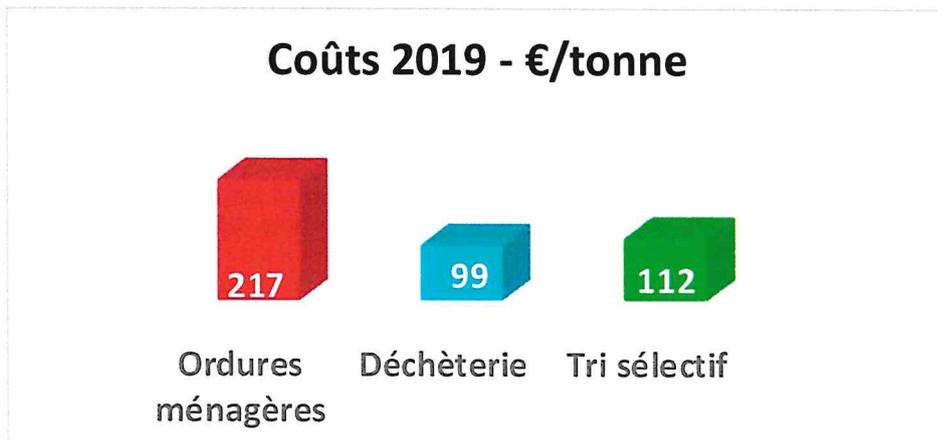
La section de fonctionnement fait apparaître un solde positif à reporter en 2020 de **146 546,14 €**, après avoir effectué un virement à la section d'investissement de 8 687,48 €.

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement concernent :

- les prestations de collecte et de traitement des déchets : - 69 000 € (baisse de 150 000 € sur les ordures ménagères, augmentation des autres marchés et + 61 000 € au titre des rattachements des charges),
- Etude d'optimisation du service des déchets ménagers : + 13 000 €.

Les recettes de fonctionnement ont évolué en raison de l'augmentation des bases de la TEOM (+ 25 000 €) et de la baisse des soutiens au tri sélectif (- 11 000 €).

Pour information, voici les coûts à la tonne des différents services :



Les évolutions des tonnages des déchets en 2018 sont les suivantes :

- O.M.R. : - 4 %
- Déchèteries : + 1 %
- Tri sélectif : + 2 %.

Attention, la moitié des tonnages d'emballages arrive dans les refus de tri en raison des erreurs de tri (cartons, appareils électriques ménagers, textiles, verre, etc...).

La section d'investissement a concerné le remboursement du capital de l'emprunt de la déchèterie de Noyers, la mise en place d'un système de vidéo surveillance dans les déchèteries, l'achat de composteurs, d'un nettoyeur haute pression et d'un téléphone portable.

CA SPANC

Balance générale 2019

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		61 345,97 €
Opérations de l'exercice	60 516,85 €	35 353,00 €
TOTAUX	60 516,85 €	96 698,97 €
Résultats de clôture		36 182,12 €

Le résultat positif de la section de fonctionnement à reporter en 2020 est de **36 182,12 €**.

Ce compte administratif retrace les écritures relatives aux différents contrôles réalisés sur les installations d'assainissement non collectif.

Monsieur Amaud ROSIER rejoint l'Assemblée.

Monsieur Michel FAURE présente également les ratios :

- Diminution de la population (- 123 habitants entre 2018 et 2019),
 - Augmentation des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement quasiment dans la même proportion, en raison de la baisse de la population et du passage à la FPU au 1^{er} Janvier 2019
 - Produit corrigé des impositions directes : 124 €/habitant.
 - Coefficient de mobilisation fiscale : 112 % donc pression fiscale forte,
 - Dépenses d'équipement brut : 22 €/habitant.
 - Encours de la dette budget principal : 34 €/habitant,
 - DGF : 20 €/habitant,
 - Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 5 % (en baisse car les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté avec le versement des attributions de compensation),
 - (Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette)/recettes réelles de fonctionnement : 98 %
- La marge d'autofinancement pour les opérations d'investissement est faible.
- Encours de la dette budget écoles : 264 €/habitant.
 - Encours de la dette budget déchets : 4 €/habitant.

Monsieur Michel FAURE évoque l'évolution des coûts à l'habitant de chaque service de la gestion des déchets, dont voici le tableau récapitulatif :

SERVICES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères	58,47	58,92	58,31 €	55,34 €	58,19 €	43,28 €
Déchèteries	16,65	17,33	23,29 €	21,75 €	23,25 €	25,65 €
Tri sélectif	1,76	7,45	3,64 €	7,56 €	6,21 €	12,85 €

La Présidente a quitté la séance.

CA PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Michel FAURE, délibère sur le Compte Administratif du Budget Principal de l'exercice 2019 dressé par Madame Claudie CHAMPEAUX, Présidente, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019 ;

Monsieur Michel FAURE fait procéder au vote du Compte administratif.

POUR : 44

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Le Compte Administratif 2019 est approuvé.

CA ENFANCE

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Michel FAURE, délibère sur le Compte Administratif du Budget Enfance de l'exercice 2019 dressé par Madame Claudie CHAMPEAUX, Présidente, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019 ;

Monsieur Michel FAURE fait procéder au vote du Compte administratif.

POUR : 45

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Compte Administratif 2019 est approuvé.

CA ECOLES

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Michel FAURE, délibère sur le Compte Administratif du Budget Ecoles de l'exercice 2019 dressé par Madame Claudie CHAMPEAUX, Présidente, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019 ;

Monsieur Michel FAURE fait procéder au vote du Compte administratif.

POUR : 45

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Compte Administratif 2019 est approuvé.

CA GESTION DES DECHETS

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Michel FAURE, délibère sur le Compte Administratif du Budget Gestion des déchets de l'exercice 2019 dressé par Madame Claudie CHAMPEAUX, Présidente, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019 ;

Monsieur Michel FAURE fait procéder au vote du Compte administratif.

POUR : 45

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Compte Administratif 2019 est approuvé.

CA SPANC

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Michel FAURE, délibère sur le Compte Administratif du Budget SPANC de l'exercice 2019 dressé par Madame Claudie CHAMPEAUX, Présidente, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019 ;

Monsieur Michel FAURE fait procéder au vote du Compte administratif.

POUR : 45

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le Compte Administratif 2019 est approuvé.

Madame Claudie CHAMPEAUX rejoint l'Assemblée.

2) COMPTES DE GESTION 2019

Le Conseil Communautaire,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs (principal, enfance, écoles, gestion des déchets, SPANC) de la Communauté de Communes du Serein de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2019 de la CCS ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
 - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- déclare, à l'unanimité des membres présents, que les comptes de gestion de la CCS dressés, pour l'année 2019, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3) AFFECTATION DES RESULTATS

BUDGET PRINCIPAL

Après avoir donné les résultats de chaque section du budget principal à la clôture de l'année 2019 et les montants des restes à réaliser, à savoir :

Résultat fonctionnement 2019	+ 873 936,85 €
Résultat investissement 2019	+ 121 108,27 €
Restes à réaliser 2019	-199 790,00 €
Résultat investissement définitif	-78 681,73 €
Excédent fonctionnement à reporter	+ 795 255,12 €

La Présidente propose au Conseil Communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement de 873 936,85 € comme suit :

- Virement à la section d'investissement (article 1068) : 78 681,73 €
- Report à la section de fonctionnement (article 002) : 795 255,12 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

BUDGET ENFANCE

Après avoir donné les résultats de chaque section du budget Enfance à la clôture de l'année 2019 et les montants des restes à réaliser, à savoir :

Résultat fonctionnement 2019	+ 111 214,81 €
Résultat investissement 2019	+ 15 576,82 €
Restes à réaliser 2019	-70 669,00 €
Résultat investissement définitif	-55 092,18 €
Excédent fonctionnement à reporter	+ 56 122,63 €

La Présidente propose au Conseil Communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement de 111 214,81 € comme suit :

- Virement à la section d'investissement (article 1068) : 55 092,18 €
- Report à la section de fonctionnement (article 002) : 56 122,63 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

BUDGET ECOLES

Après avoir donné les résultats de chaque section du budget Ecoles à la clôture de l'année 2019 et les montants des restes à réaliser, à savoir :

Résultat fonctionnement 2019	+ 415 300,63 €
Résultat investissement 2019	-113 833,57 €
Restes à réaliser 2019	0,00 €
Résultat investissement définitif	-113 833,57 €
Excédent fonctionnement à reporter	+ 301 467,06 €

La Présidente propose au Conseil Communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement de 415 300,63 € comme suit :

- Virement à la section d'investissement (article 1068) : 113 833,57 €
- Report à la section de fonctionnement (article 002) : 301 467,06 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

BUDGET GESTION DES DECHETS

Après avoir donné les résultats de chaque section du budget Gestion des déchets à la clôture de l'année 2019 et les montants des restes à réaliser, à savoir :

Résultat fonctionnement 2019	+ 155 233,62 €
Résultat investissement 2019	-8 687,48 €
Restes à réaliser 2019	0,00 €
Résultat investissement définitif	-8 687,48 €
Excédent fonctionnement à reporter	+ 146 546,14 €

La Présidente propose au Conseil Communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement de 155 233,62 € comme suit :

- Virement à la section d'investissement (article 1068) : 8 687,48 €
- Report à la section de fonctionnement (article 002) : 146 546,14 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

BUDGET SPANC

Après avoir donné les résultats de chaque section du budget SPANC à la clôture de l'année 2019 et les montants des restes à réaliser, à savoir :

Résultat de fonctionnement à reporter	+ 36 182,12 €
--	----------------------

La Présidente propose au Conseil Communautaire de reporter l'excédent de fonctionnement de 36 182,12 € à l'article 002.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide de reporter le résultat de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

4) BUDGETS PRIMITIFS 2020

Monsieur Michel FAURE présente les budgets primitifs.

BUDGET PRINCIPAL

Balance générale

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 735 520,00 €	4 487 535,12 €
Investissement	1 065 670,00 €	1 065 670,00 €
TOTAL	4 801 190,00 €	5 553 205,12 €

Monsieur Michel FAURE précise que ce budget comprend uniquement les investissements en cours et les engagements pris.

FONCTIONNEMENT

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- + 15 000 € pour l'achat d'enrobés,
- 16 000 € pour l'entretien des bâtiments loués notamment la Gendarmerie de L'ISLE SUR SEREIN,
- + 33 000 € pour l'entretien de la voirie,
- + 15 000 € pour les enquêtes publiques des zonages d'assainissement,
- + 13 000 € pour la participation à l'opération « Effilogis – Maisons Individuelles »,
- + 35 000 € sur les frais de personnel (remplacement d'un agent administratif, recrutement d'un nouvel agent au service des déchets et évolutions des carrières),
- + 115 000 € de subvention d'équilibre au budget enfance (rattachement 2019),
- 93 000 € de subvention d'équilibre au budget Ecoles (transfert de la compétence « bâtiments scolaires » en cours),
- + 13 000 € de subventions aux associations,
- 8 000 € de charges financières,
- + 42 000 € d'attributions de compensation aux communes (2 années fiscalité éoliennes SAINTE COLOMBE – Décalage fiscalité GRIMAULT),
- Diminution des amortissements.

Monsieur Michel FAURE présente le graphique relatif à la répartition des dépenses de fonctionnement 2020 avec notamment :

- Atténuation de charges : 37,48 %
- Charges de personnel : 25,50 %
- Autres charges de gestion courante : 23,32 %
- Charges à caractère général : 9,79 %

Les principales évolutions des recettes de fonctionnement sont :
 + 160 000 € de produit de l'IFER éoliennes de SAINTE COLOMBE,
 - 7 600 € sur la CVAE,
 - 19 000 € de FPIC,
 - 13 000 € de remboursement de FCTVA,
 + 7 000 € de loyer de la Gendarmerie de L'ISLE SUR SEREIN,
 Pas de produits exceptionnels.

Les recettes de la Communauté de Communes sont composées essentiellement :

- Des impôts et taxes : 67,24 %,
- Des produits du service des domaines : 21,54 %,
- Des dotations, subventions et participations : 8,02 %.

Monsieur Michel FAURE présente la répartition analytique des différents services et des recettes pour 2020 à partir de graphiques.

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 065 670 €**. Elle comprend notamment les opérations suivantes :

- Intégration dans l'actif de l'opération de téléphonie mobile pour les trois antennes du territoire de la CCS,
- Zonages d'assainissement,
- Diagnostic ouvrage d'art (Pont de Chouard),
- Cloud Intégral,
- Participation au programme départemental de montée en débit,
- Participation au programme départemental Fthh,
- Participation au programme de signalétique autoroutière et à la signalétique sur le territoire de la CCS (solde),
- Provision pour le versement de fonds de concours aux Communes en 2020 + report des restes à réaliser,
- Participation au programme départemental de téléphonie mobile (solde),
- Subventions d'investissement pour l'aide à l'immobilier d'entreprises,
- Travaux de bâtiments notamment à la Gendarmerie de L'ISLE SUR SEREIN,
- Remplacement des ordinateurs du service administratif,
- Aménagement de la véloroute,
- Acquisition de divers petits matériels,
- Travaux de voirie sous mandat pour le compte des communes.

Monsieur Xavier COURTOIS demande des précisions sur les crédits inscrits pour la téléphonie mobile qui s'élèvent à 410 000 €.

Madame Josette PLAIN explique que la CCS a versé une participation à hauteur de 8,92 % pour l'ensemble des antennes construites dans le Département, dans le cadre du groupement de commande qui était porté par la Commune de Charny Orée de Puisaye. Trois antennes ont été construites sur le territoire de la CCS (ANNAY SUR SEREIN, SAINTE VERTU, VASSY SOUS PISY). Les travaux sont terminés. Désormais, il convient d'intégrer ces antennes dans l'actif de la collectivité. C'est pourquoi, les crédits nécessaires ont été prévus en dépenses et en recettes. Cela permettra de bénéficier du remboursement de la FCTVA pour cette opération d'un montant d'environ 55 000 €.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Claudie CHAMPEAUX, délibère sur le Budget Primitif Principal 2020.

Madame la Présidente fait procéder au vote à main levée du Budget Primitif Principal 2020.

POUR : 41
 CONTRE : 1
 ABSTENTIONS : 4

Le Budget Primitif Principal 2020 est adopté.

BUDGET ENFANCE

Balance générale

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	722 200,00 €	722 200,00 €
Investissement	647 710,00 €	653 695,00 €
TOTAL	1 369 910,00 €	1 375 895,00 €

Monsieur Michel FAURE explique que les principales évolutions de la section de fonctionnement concernent les points suivants :

- + 33 000 € de charges à caractère général (frais liés aux nouveaux bâtiments scolaires répartis analytiquement sur les budgets enfance et écoles) et de frais d'entretien du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN,
- 215 000 € d'aides de la CAF et de la MSA (CEJ + prestations de services) suite rattachements 2019,
- + 115 000 € de subvention d'équilibre.

Les opérations principales inscrites à la section d'investissement sont les suivantes :

- Acquisitions de mobilier,
- Aménagement d'une micro-crèche à L'ISLE SUR SEREIN.

Monsieur Xavier COURTOIS demande des précisions sur l'évolution des charges liées aux nouveaux bâtiments scolaires. La Présidente explique que les dépenses liées à tous les bâtiments scolaires sont réparties analytiquement en fonction de leur occupation sur les budgets annexes enfance et écoles.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Claudie CHAMPEAUX, délibère sur le Budget Primitif Enfance 2020.

Madame la Présidente fait procéder au vote à main levée du Budget Primitif Enfance 2020.

POUR : 46
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le budget Primitif enfance 2020 est adopté.

BUDGET ECOLES

Balance générale

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	975 075,00 €	975 075,00 €
Investissement	429 925,57 €	429 925,57 €
TOTAL	1 405 000,57 €	1 405 000,57 €

Monsieur Michel FAURE précise que les principales évolutions de la section de fonctionnement s'expliquent par :

- + 178 000 € de frais liés aux nouveaux bâtiments scolaires répartis analytiquement sur les budgets annexes enfance et écoles, à partir de 2020 et la fin du transfert des bâtiments scolaires,
- + 4 000 € de frais de personnel.
- 93 000 € de subvention d'équilibre.

Les opérations inscrites à la section d'investissement sont les suivantes :

- Remboursement du capital des emprunts,
- Le transfert de la médiathèque de JOUX LA VILLE,
- Travaux dans les bâtiments scolaires,
- Acquisitions de matériels et de mobilier.

Monsieur Xavier COURTOIS demande des précisions sur les travaux prévus dans les écoles.

La Présidente répond qu'il s'agit des travaux d'investissement retenus par la Commission enfance qui s'est réunie le 17 Février 2020.

Monsieur Xavier COURTOIS s'interroge sur les conventions de prestations de services prévues pour les nouveaux bâtiments scolaires.

La Présidente explique que ces conventions concernent les petits travaux d'entretien limités à 1 500 € par an et par école. Les crédits sont prévus à l'article 62875.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Claudie CHAMPEAUX, délibère sur le Budget Primitif Ecoles 2020.

Madame la Présidente fait procéder au vote à main levée du Budget Primitif Ecoles 2020.

POUR : 45
CONTRE : 1
ABSTENTION : 0

Le budget primitif Ecoles 2020 est adopté.

BUDGET GESTION DES DECHETS

Balance générale

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 013 340,00 €	1 013 340,00 €
Investissement	172 687,48 €	172 687,48 €
TOTAL	1 186 027,48 €	1 186 027,48 €

Monsieur Michel FAURE présente les principales évolutions de la section de fonctionnement, à savoir :

- + 20 000 € d'étude pour la mise en place de la redevance incitative,
- + 58 000 € pour la mise en place de la collecte sélective en porte à porte,
- + 10 000 € de frais de personnel (nouvel agent dédié au service des déchets),
- 25 000 € sur les versements des soutiens pour le tri des déchets (chute des cours des matières et diminution du barème de soutien de CITEO).

La section d'investissement comprend les points suivants :

- Remboursement du capital de l'emprunt,
- Achat de poubelles jaunes et de colonnes pour le verre,
- Acquisition de composteurs.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Claudie CHAMPEAUX, délibère sur le Budget Primitif Gestion des déchets 2020.

Madame la Présidente fait procéder au vote à main levée du Budget Primitif Gestion des déchets 2020.

POUR : 45
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

Le budget primitif gestion des déchets 2020 est adopté.

BUDGET SPANC

Balance générale

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	100 890,00 €	110 829,12 €
TOTAL	100 890,00 €	110 829,12 €

Monsieur Michel FAURE explique qu'il est prévu de terminer la réalisation des contrôles sur les installations existantes d'assainissement non collectif pour les secteurs de l'Ex CCHVS et de l'Ex CCN, en 2019.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Claudie CHAMPEAUX, délibère sur le Budget Primitif SPANC 2020.

Madame la Présidente fait procéder au vote à main levée du Budget Primitif SPANC 2020.

POUR : 46
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le budget primitif SPANC 2020 est adopté.

Monsieur Michel FAURE présente les ratios qui figurent dans la note synthétique des budgets :

- Diminution de la population : - 1,87%,
 - Augmentation des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement quasiment dans la même proportion.
 - Produit corrigé des impositions directes : 141 €/habitant.
 - Coefficient de mobilisation fiscale : 112 % (2019),
 - Dépenses d'équipement brut : 44 €/habitant.
 - Encours de la dette budget principal : 29 €/habitant fin 2020,
 - DGF : 20 €/habitant (stable),
 - Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 6 %
 - (Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette)/recettes réelles de fonctionnement : 99 %
- La marge d'autofinancement pour les opérations d'investissement est faible.
- Encours de la dette budget écoles : 251 €/habitant fin 2020.
 - Encours de la dette budget déchets : 3 €/habitant fin 2020.

Monsieur Michel FAURE évoque l'évolution prévisionnelle des coûts à l'habitant de chaque service de la gestion des déchets, dont voici le tableau récapitulatif :

SERVICES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Estimatif 2020
Ordures ménagères	58,47 €	58,92 €	58,31 €	57,34 €	58,19 €	43,28 €	41,50 €
Déchèteries	16,65 €	17,33 €	23,29 €	21,75 €	23,25 €	25,65 €	27,05 €
Tri sélectif	1,76 €	7,45 €	3,64 €	7,56 €	6,21 €	12,85 €	44,30 €

5) DETERMINATION DUREE AMORTISSEMENTS FONDS CONCOURS ET SUBVENTIONS EQUIPEMENT

Le Conseil Communautaire doit fixer la durée d'amortissement pour chaque fonds de concours et subvention d'équipement versés. Monsieur Michel FAURE, Vice-Président, propose de fixer la durée des amortissements comme suit :

- Pour les fonds de concours versés en 2019 à 5 ans :
 - * Commune de CHATEL GERARD – Réhabilitation épicerie
(N° inventaire : FIN-163-2019) 5 637,43 €
 - * Commune de JOUANCY – Réhabilitation logement
(N° inventaire : FIN-164-2019) 1 670,75 €
- Pour les subventions d'équipement à 20 ans :
 - * Panneaux APRR A6 NOYERS
(N° inventaire : FIN-166-2019) 30 000,00 €
- Pour les subventions d'équipement à 15 ans :
 - * Extension électrique Antenne Soulangy
(N° inventaire : FIN-162-2019) 8 773,68 €
 - * Téléphonie mobile Zones blanches – Antennes de POILLY SUR SEREIN, PIMELLES, DIXMONT, THOREY, VENIZY, GIROLLES, COULANGES LA VINEUSE, CRUZY LE CHATEL, BAON, MOUFFY, CHASTENAY LE BAS, LUCY SUR CURE, LES BORDES, VAUDEURS, CERILLY, COULOURS, CERISIERS, VILLEFRANCHE, CHEVILLON
(N° inventaire : RES-159-2019) 84 578,11 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, valide les propositions d'amortissement telles que proposées ci-dessus.

6) MONTANTS DEFINITIFS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur Michel FAURE, Vice-Président, rappelle que, par délibération en date du 9 Avril 2019, le Conseil Communautaire a approuvé les montants provisoires des attributions de compensation.

Dans son rapport du 18 Novembre 2019, la C.L.E.C.T. a approuvé les montants définitifs des attributions de compensation.

Conformément aux dispositions du 7^{ème} alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la C.L.E.C.T. a été approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prises dans un délai de trois mois, à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le Président de la Commission, soit avant le 29 Février 2020.

Les Conseils Municipaux des Communes d'ANNAY SUR SEREIN, BIERRY LES BELLES FONTAINES, BLACY, CHATEL GERARD, COUTARNOUX, ETIVEY, FRESNES, GUILLON-TERRE-PLAINE, JOUANCY, JOUX LA VILLE, L'ISLE SUR SEREIN, MARMEAUX, MASSANGIS, MOLAY, PASILLY, PISY, PRECY LE SEC, SAINTE COLOMBE, SAINTE VERTU, SANTIGNY, SARRY, SAVIGNY EN TERRE PLAINE ont validé les montants définitifs des attributions de compensation. Le Conseil Municipal de la Commune de VASSY SOUS PISY a voté contre le rapport de la C.L.E.C.T.

Monsieur Michel FAURE propose donc au Conseil Communautaire de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, arrêter le montant des attributions de compensation définitives et les modalités de reversement de celles-ci aux Communes membres.

Le tableau récapitulatif des montants des attributions de compensation définitives est joint à la présente délibération.

Les modalités de versement de ces attributions ont été fixées dans la délibération du 9 Avril 2019, comme suit :

- Montant attribution de compensation inférieur à 1 000 € : annuel,
- Montant attribution de compensation supérieur ou égal à 1 000 € : mensuel.

Il est proposé de les reconduire.

Une régularisation au titre de l'année 2019 concernant la CPS sera effectuée lors du premier versement 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, arrête les montants définitifs des attributions de compensation comme indiqués dans le tableau joint.

Les modalités de versement sont les suivantes :

- Montant attribution de compensation inférieur à 1 000 € : annuel,
- Montant attribution de compensation supérieur ou égal à 1 000 € : mensuel.
- Régularisation au titre de 2019 versée avec le 1^{er} acompte 2020.

7) RESTAURANT SCOLAIRE DE NOYERS SUR SEREIN : AVENANT A LA CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS PASSEE AVEC LE COLLEGE MILES

Par délibération en date du 3 Février 2016, le Conseil Communautaire a décidé de passer une convention avec le Collège Miles pour la fourniture des repas du restaurant scolaire de NOYERS SUR SEREIN, pour la période du 1^{er} Avril 2016 au 31 Mars 2020.

Madame Nathalie LABOSSE propose au Conseil Communautaire de passer un avenant à cette convention pour modifier notamment sa durée, afin de la faire correspondre à la période scolaire, soit jusqu'au 3 Juillet 2020.

Une nouvelle convention est en cours de négociation avec le Collège Miles et le Département de l'Yonne pour les années scolaires suivantes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant à la convention de fourniture de repas passée avec le Collège Miles et autorise la Présidente à le signer.

8) REDEVANCE SPECIALE POUR LE MESS DU CENTRE DE DETENTION DE JOUX LA VILLE

Par délibération en date du 9 Avril 2019, le Conseil Communautaire a fixé le tarif de la redevance spéciale d'ordures ménagères pour le mess du centre de détention de JOUX LA VILLE à 205 € TTC la tonne. Le volume de déchets collectés a été estimé à 23 tonnes par an, soit 3 bacs de 660 L par semaine maximum.

Compte tenu de l'évolution des tonnages collectés sur le territoire de la Communauté de Communes et des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères, il convient d'actualiser ce tarif. Monsieur Marcel GEORGES, Vice-Président, propose de fixer ce tarif à 212 € TTC la tonne, à compter du 1^{er} Janvier 2020 et de passer une convention avec la Société SODEXO.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, fixe le montant de la redevance spéciale applicable au mess du centre de détention de JOUX LA VILLE à 212 € TTC la tonne.

Il décide de passer une convention avec la Société SODEXO qui définit les modalités d'enlèvement des ordures ménagères résiduelles et le paiement de la redevance spéciale et autorise la Présidente à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

9) SPANC – DIAGNOSTIC VENTE ; MODIFICATION DE LA REDEVANCE

Monsieur Marcel GEORGES, Vice-Président, rappelle que le Conseil Communautaire a fixé le tarif de la redevance d'assainissement non collectif pour le diagnostic vente, par délibération en date du 12 Mars 2019.

Compte tenu de la revalorisation des prestations effectuées par la Société SUEZ, comme prévu dans son marché, la Commission environnement propose de modifier le tarif de la redevance pour le diagnostic vente, à compter du 1^{er} Mars 2020, et de le fixer à 115 €.

Les autres tarifs restent inchangés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 45 voix POUR et 1 voix CONTRE, fixe le tarif de la redevance d'assainissement non collectif pour les cessions immobilières (RDV aux dates proposées par le prestataire) à 115 €.

Les autres redevances fixées par délibérations en date du 2 Février 2015 et du 11 Avril 2018 ne changent pas.

Ce nouveau tarif sera applicable à compter du 1^{er} Mars 2020.

Cette redevance sera encaissée à l'article 7062 du budget SPANC.

10) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Alain CHAPLOT voudrait alerter les élus de l'Assemblée sur l'éolien et notamment la répartition de sa fiscalité pour les Communes limitrophes qui subissent des nuisances.

Les habitants de la Commune de L'ISLE SUR SEREIN subissent le passage des camions qui transportent des matériaux pour le parc éolien de GRIMAULT-MASSANGIS. Ils roulent trop vite. Il a d'ailleurs été obligé d'intervenir auprès de la Société ROSA. Il pense qu'à l'avenir, il faudrait tenir compte des nuisances subies par les Communes. Par ailleurs, il souligne que c'est l'anarchie au niveau des paysages. De plus, il ajoute que les Communes limitrophes n'ont pas pu bénéficier de fonds de concours majorés en 2019.

Avant de clôturer la séance, la Présidente rappelle que les comptes administratifs et les budgets primitifs sont à signer par les élus. Ensuite, un verre de l'amitié est prévu auquel l'ensemble du personnel intercommunal a été convié avec qui elle a travaillé pendant ces six dernières années.

Monsieur Michel CODRAN demande si le programme de voirie 2020 est clos.

La Présidente répond que le compte rendu de la Commission voirie a été transmis à tous les élus ce jour.

La Présidente remercie les vice-présidents qui l'ont accompagnée et tous les élus qui l'ont soutenue dans ses fonctions. Elle tient à remercier plus particulièrement, Josette PLAIN et Cécile GAUDOUIN, pour leurs compétences, la qualité de leur travail et leur confiance, pendant ses six années. Il s'agit d'un personnel qualifié, soucieux de gérer la collectivité au plus près des intérêts des administrés. Elles ont le souci de la recherche de la législation.

Par ailleurs, elle ajoute qu'elle a incité les agents en lien avec l'enfance à suivre des formations afin d'améliorer leurs compétences.

Elle pense que cette collectivité peut avoir du sens. Cela a parfois été compliqué durant ses six années. Il reste des choses à faire. Elle souhaite le meilleur pour les années à venir pour le territoire.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h15.

La Secrétaire de séance,

M. Jeutin

